



15 mai 2009

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Convention BEJUNE : ratification d'une convention unique entre Berne, Jura et Neuchâtel sur les contributions aux frais d'enseignement pour le post-obligatoire**

---

Une nouvelle convention sur les contributions aux frais d'enseignement dans le domaine de la formation post-obligatoire a été signée par les exécutifs des cantons de Berne, Jura et Neuchâtel. Elle renforce la collaboration intercantonale dans le domaine de l'éducation et de la formation au sein de l'espace BEJUNE.

Le document synthétise toute une série d'accords sectoriels élaborés au fur et à mesure de la construction d'un espace BEJUNE de la formation et de nouvelles règles de mobilité pour les ressortissants des trois cantons. Il fusionne en un seul texte ces différentes dispositions traitant des domaines de formation générale (lycées, écoles de culture générale, ...) et professionnelle (écoles de métiers, écoles de commerce, écoles avec apprentissage en entreprise, écoles supérieures, formations complémentaires, ...). Sont cependant exclus du périmètre de la nouvelle convention, les universités, les hautes écoles spécialisées et les hautes écoles pédagogiques, ainsi que les années ou modules préparatoires aux formations tertiaires, régis par d'autres accords intercantonaux.

De manière plus précise, la nouvelle Convention contribue sur le plan régional :

- à offrir entre les trois cantons le plus grand choix de formations accessibles à tous les jeunes de l'espace BEJUNE ;
- à renforcer la coopération et la mobilité intercantonale, en favorisant notamment la concertation sur des formations nouvelles, dans un souci d'équilibre des flux d'apprentis et d'étudiants ;
- à permettre aux cantons d'utiliser de manière optimale les ressources de leurs établissements, en spécialisant le cas échéant des sites ou écoles sur certaines filières et voies de formation ;
- à harmoniser et simplifier les contributions aux frais de l'enseignement ainsi que le mode de calcul et de prélèvement des contributions.

D'un point de vue politique, le nouvel accord réaffirme et intensifie la volonté de collaboration intercantonale. Les démarches et projets initiés depuis quelques années entre les trois cantons dans le domaine de l'éducation et de la formation vont dans le sens d'une concertation plus étroite, voire d'un rapprochement de leurs systèmes de formation. Que ce soit dans le domaine de la formation professionnelle, avec des synergies très étroites dans le choix et la localisation de filières de formation, celui de la formation générale avec l'émergence de filières spécifiques dans chacune des régions (maturité théâtre au Lycée cantonal de Porrentruy, options arts visuels, sport et musique à l'Ecole de culture générale de Delémont, passerelle Dubs au Gymnase à Bienne, accueil des élèves de Franches-Montagnes et du Haut-Vallon de Saint-Imier au Lycée Blaise-Cendrars à La Chaux-de-Fonds, ...) ou au niveau tertiaire avec la création de deux institutions BEJUNE (HEP BEJUNE et HE-Arc), la volonté politique a toujours été guidée par des objectifs de cohérence et d'équilibre.

Personnes de contact :

- Canton de Berne : M. Jean-Pascal Lüthi, Chef de la section francophone à l'Office de l'enseignement secondaire du 2<sup>e</sup> degré et de la formation professionnelle (OSP), [jean-pascal.luethi@erz.be.ch](mailto:jean-pascal.luethi@erz.be.ch), 079 / 421 35 67
- Canton du Jura : M. Olivier Tschopp, Chef du Service de la formation des niveaux secondaire II et tertiaire, [olivier.tschopp@jura.ch](mailto:olivier.tschopp@jura.ch), 079 463 84 32
- Canton de Neuchâtel : M. Jacques-André Maire, Chef du Service de la formation professionnelle et des lycées , [JacquesAndre.Maire@ne.ch](mailto:JacquesAndre.Maire@ne.ch), 032 889 79 25